Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-213501042-20260210-2026_02_07-DE

République Française
Département ILLE ET VILAINE
EPINIAC

2026-011

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10/02/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	13	12

Vote
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 10 février à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de EPINIAC s'est réuni à la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame RAMÉ-PRUNAUX SYLVIE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03/02/2026.

Présents : Mme RAMÉ-PRUNAUX Sylvie, Maire, Mmes : LAURENT Régine, CHOQUET Anne-Laure, DUCOUX Soazig, PASSIER Géraldine, TRUFFLET Joëlle, DESNOS Sophie, MM : DESPRES Jean-Louis, BOURGEAULT Thierry, GAUTRIN Eric, HARDY Benoît, RUAUX Phillipe, DE LA CHESNAIS Arnaud

Excusé ayant donné procuration : M. ROIZIL Jérôme à M. HARDY Benoît

A été nommé secrétaire : M. DESPRES Jean-Louis

2026_02_07 – Attributions des subventions communales à caractère social au titre de 2026

Madame DUCOUX présente les demandes de subventions déposées au titre de l'année 2026 par les associations Communales. Celles-ci œuvrent en effet sur le territoire communal en faveur des Epiniacais-es.

M. GAUTRIN, président de l'UNC ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **D'AUTORISER** le versement des subventions présentées ci-dessous pour un montant total au titre de l'exercice 2026 de **6 170 €** conformément au tableau récapitulatif ci-dessous :

Associations communales	Montants accordés en 2025	Demande associations 2026	Subvention accordée
ASSP	1 500 €	**2 000 €**	1 500 €

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-213501042-20260210-2026_02_07-DE

Arc en Ciel	300 €	**320 €**	320 €
UNC	500 €	**500 €**	500 €
APEL	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Au fil du Temps	200 €	**200 €**	200 €
Détente et loisirs	1 000 €	**1 200 €**	1 000 €
Club des ainés	400 €	**500 €**	400 €
ACCA	500 €	**500 €**	500 €
Comité des fêtes	750 €	**800 €**	750 €
3 petits pas		Non sollicitée	
Un lien pour tous		Non sollicitée	
Les fous du Coucou		Non sollicitée	
Cœurs des Vésins		Non sollicitée	
Les Manjous d'la sabotée		Non sollicitée	
Club cyclotourisme		Non sollicitée	
Maison Rural de France		Non sollicitée	
TOTAL	**6 150 €**	**7 020 €**	**6 170 €**

- **DE PRECISER** que les crédits de paiement correspondants seront prélevés sur le budget primitif de la commune au titre de l'exercice 2026, sur l'imputation comptable : chapitre 65 article 65748 « subventions de fonctionnement aux autres personnes de droit privé ».

- **D'ACTER** que la commune participera à la gerbe pour la commémoration du 11 novembre chaque année

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-213501042-20260210-2026_02_07-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/02/2026

Le Maire
SYLVIE RAMÉ-PRUNAUX

MAIRIE D'EPINIAC
35120 (Ille-et-Vilaine)
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétaire de séance
Jean-Louis DESPRES

Publicité des actes de la commune par voie électronique le